

Accusé de réception en préfecture
030-213001894-20181215-2018-07-021-DE
Date de télétransmission : 20/12/2018
Date de réception préfecture : 20/12/2018

21 DEC. 2018

DATE DE :
PUBLICATION
ASSEMBLEES
CONSEIL MUNICIPAL

URB N° 2018 - 07 - 021

République Française



CONSEIL MUNICIPAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 15/12/2018

L'an deux mille dix-huit le samedi quinze décembre à huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Nîmes régulièrement convoqué le vendredi sept décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jean-Paul FOURNIER, Maire.

OBJET DE LA DELIBERATION

Projet de création d'un parc urbain public sur le site des anciennes pépinières Pichon -
Approbation du bilan de la concertation préalable

Présents :

M. FOURNIER Maire;

M. PROUST, Mme BARBUSSE, Mme ROULLE, Mme BOURGADE, M. BURGOA, M. TIBERINO, M. ANGELRAS, M. FLANDIN, M. GOURDEL, Mme PONGE, Mme TOURNIER BARNIER, M. PLANTIER, M. VALADE, M. PASTOR, Mme DELBOS, Mme BOISSIERE, Mme GARDEUR BANCEL, Mme DE GIRARDI, M. TAULELLE, M. DELRAN Adjoint;

M. BAZIN, M. RAYMOND, M. SOULAS, Mme CREPIN, Mme BLACHON-AGUILAR, Mme PONCE-CASANOVA, M. ROLLAND, Mme ROUVERAND, Mme BORDES, Mme ENRIQUEZ BOUZANQUET, Mme CHELVI-SENDIN, Mme DOYEN, M. JACOB, Mme GARDET, M. GELLY, Mme FAYET, M. SEGUY, M. BASTID, Mme BERNIE-BOISSARD, Mme DUMAS, M. FABRE-PUJOL, M. ROLLAND Conseillers Municipaux;

Absents excusés :

Mme FOURQUET (donne pouvoir à M. PROUST), Mme JEHANNO (donne pouvoir à Mme DE GIRARDI), M. LACHAUD (donne pouvoir à M. RAYMOND), Mme BOUSQUET (donne pouvoir à Mme ROUVERAND), M. PROCIDA (donne pouvoir à M. FEYBESSE), M. CHAZE (donne pouvoir à M. PLANTIER), M. GILLET (donne pouvoir à Mme GARDET), Mme DE-VIDO (donne pouvoir à Mme DOYEN), Mme MAKRAN (donne pouvoir à M. TIBERINO), Mme ARNEGUY (donne pouvoir à Mme FAYET)
M. FILIPPI (absent excusé), M. FEYBESSE (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	055
Nombre de membres en exercice :	055
Nombre de membres présents :	043
Nombre de procurations :	10

OBJET : Projet de création d'un parc urbain public sur le site des anciennes pépinières Pichon - Approbation du bilan de la concertation préalable

1. CONTEXTE GENERAL

La Ville de Nîmes projette la réalisation d'un parc urbain sur le site des anciennes pépinières Pichon (superficie d'environ 14,5 HA) qui s'étend du nord au sud depuis le quartier de la ZAC de la Gare Centrale jusqu'à l'autoroute A9.

Les terrains concernés comprennent principalement les propriétés de l'indivision Pichon, ainsi que quelques parcelles communales et propriétés bâties privées (en bordure de Bd Natoire). Classés pour l'essentiel au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone agricole, et se situant majoritairement en zone inondable inconstructible du PPRI, ils sont également impactés par l'existence d'un emplacement réservé confortant la vocation d'espaces verts de cet ensemble foncier.

L'aménagement de ces terrains permettra la réalisation d'une séquence importante du projet de la Diagonale Verte qui constitue l'un des trois axes directeurs de la Trame verte et bleue inscrite par la Ville dans le cadre de la dernière révision de son PLU, et traduite dans une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique nature en ville.

La Ville souhaite en effet saisir l'opportunité de cet ensemble foncier en friche bénéficiant d'une localisation privilégiée, en vue de mettre en valeur un important espace de nature aux qualités paysagères reconnues et de l'ouvrir au public à l'échelle de la Ville et de ses quartiers sud.

Des études préalables et de faisabilité confiées au groupement d'études ALEP sur le devenir de ce site exceptionnel (niveau d'études préliminaires) ont permis de définir un premier scénario d'aménagement de ce futur parc urbain prenant en compte les potentiels du site et ses contraintes.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2018 la Ville a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre de l'aménagement de ce futur parc urbain visant à :

- Structurer cette enclave de nature préservée de grande qualité, partie intégrante du projet de la Diagonale Verte, en l'aménagement en parc urbain paysager, espace public ouvert à tous propice à la découverte du milieu naturel, aux activités d'agrément et de loisirs, et à la pratique du sport.
- Qualifier le passé horticole du site en s'appuyant sur son armature paysagère, son patrimoine bâti, et sur le cours d'eau du Vitre de la Fontaine comme axe majeur de composition du parc et tracé fédérateur.
- Renforcer l'armature urbaine du quartier, le projet du parc permettant de réintroduire le site des anciennes pépinières au centre de son territoire en favorisant les échanges et les connexions avec les quartiers d'habitat limitrophes, tout en proposant son urbanisation résiduelle le long de la rue Quatrefoies dans le

OBJET : Projet de création d'un parc urbain public sur le site des anciennes pépinières Pichon - Approbation du bilan de la concertation préalable

respect des dispositions réglementaires du PPRI.

Par la même délibération la Ville décidait de lancer une procédure d'information et de concertation avec les habitants, les associations et toutes autres personnes concernées par le projet, et précisait les modalités d'organisation de ladite concertation comprenant :

- des actions de communication sur le projet par voie d'articles de presse et de la revue d'information municipale, la création d'une rubrique projet sur site internet de la Ville, l'ouverture d'un registre de concertation dématérialisé ainsi que d'une boîte mail permettant au public de consigner ses observations et propositions
- la mise en place d'un accueil spécifique à la Direction de l'Urbanisme permettant aux personnes intéressées de prendre connaissance d'un dossier d'information sur les objectifs poursuivis pour ce projet de parc urbain, complété par la mise à disposition d'un registre papier destiné à recueillir les observations, avis et suggestions.
- enfin l'organisation de rencontres spécifiques avec les habitants, les associations et les représentants d'instances participatives (Comités de quartiers, Conseils citoyens) dans le cadre de la tenue de réunions publiques, d'ateliers participatifs et de marches exploratoires.

Le bilan de la concertation :

L'approbation de ce bilan marque la fin de la démarche de concertation préalable organisée du 4 juin au 5 novembre 2018 sur le projet du parc urbain au stade des études préliminaires d'aménagement produites par le groupement ALEP.

L'attente des habitants étant au cœur de ce projet et de la réflexion sur le devenir de ce futur parc urbain (mobilisation de près de 300 personnes à l'occasion des réunions publiques et ateliers participatifs organisés, et par le biais du site Internet de la Ville), l'ensemble des observations reçues et des contributions produites ont été collectées et retranscrites dans le bilan de la concertation préalable présenté ce jour à l'approbation du Conseil Municipal, et joint en annexe de la présente délibération.

La concertation a permis une meilleure compréhension du projet par les habitants devenus durant cette période contributeurs dans la définition du projet d'aménagement.

Ce bilan de concertation préalable conforte dans sa globalité les objectifs initiaux du projet définis par la Collectivité et pris en compte par le groupement ALEP dans sa proposition de scénario d'aménagement :

- Préserver et valoriser la richesse naturelle du site en mettant en scène le végétal (en veillant à garder l'effet « poumon vert), et en portant une attention toute particulière à la protection de la biodiversité (mise en place d'une gestion

OBJET : Projet de création d'un parc urbain public sur le site des anciennes pépinières Pichon - Approbation du bilan de la concertation préalable

écologique).

L'aménagement du parc doit aussi favoriser une fonctionnalité pédagogique du site (sentiers de découverte, création de jardins solidaires, valorisation d'un bâti existant en maison de la nature...).

L'ensemble des participants ont par contre formulé leur totale opposition, et de manière quasi unanime, à la construction d'un programme de logements collectifs (potentiel de 65 logements environ) en bordure de la rue Quatrefages.

Les motivations exprimées portent sur le caractère incompatible de l'implantation d'habitations jugée contradictoire avec l'esprit ouvert, commun et partagé d'un parc public.

L'impact foncier de ce programme a par ailleurs pour effet de réduire de façon conséquente l'emprise du futur parc public dans sa partie nord (section comprise entre le groupe scolaire M. Long et la rue Quatrefages).

- Faire vivre le parc comme un lieu d'activités, de rencontres, de détente, et de mémoire :

- Installation d'une activité hôtellerie et d'un équipement restauration.

Les participants ont exprimé un avis réservé sur l'implantation d'un équipement d'hôtellerie dans l'ancienne maison de Maurice Pichon qui leur semble contradictoire avec l'usage d'un parc urbain ouvert au grand public (risque de privatisation des lieux).

L'implantation d'un équipement de type kiosque-guinguette leur s'emblerait plus adaptée aux usages du futur parc.

- Aménagement d'aires de pique-nique, de jeux pour enfants en lien avec le thème de l'eau.

- Favoriser des activités sportives (création d'un parcours de santé, installation d'agrès fitness).

- Valoriser le site en lieu de vie artistique et culturelle (festival des jardins, expositions temporaires).

- Souhait de rendre possible l'installation de jardins partagés.

- Rendre le site du parc accessible et sécurisé, fédérateur et connecté.

- Un parc accessible et favorable aux modes actifs (voies piétonnes et pistes cyclables) permettant de relier le centre historique aux quartiers sud.

- Les participants ont souligné l'importance d'un aménagement global du site, véritable colonne vertébrale nord-sud, traversant et connectant le centre-ville aux quartiers sud, et favorisant les liaisons ouest/est.

La perception du parc urbain et sa pratique par les usagers doivent être rendues possible sans la coupure dangereuse du Bd Allende qui doit être à minima pacifié compte tenu de l'importance du trafic automobile relevé.

Des solutions de franchissement sont à trouver (questionnement de la future maîtrise d'œuvre qui sera retenue par la Collectivité) pour répondre à cette préoccupation prioritaire pour le fonctionnement futur du parc urbain.

OBJET : Projet de création d'un parc urbain public sur le site des anciennes pépinières Pichon - Approbation du bilan de la concertation préalable

- Des aménagements de parkings sont à prévoir pour l'accès sud du parc à la hauteur de la voie urbaine sud appelée à se prolonger jusqu'à la route d'Arles (avenue P. Mendès France).
- La question de l'ouverture / fermeture du parc n'a pas été tranchée, les avis exprimés étant partagés entre une accessibilité permanente et une préoccupation sécuritaire (intérêt de prévoir à ce titre l'installation de mobilier d'éclairage public et d'équipement de vidéo surveillance).

Conclusions :

Les différentes rencontres organisées avec le public (réunions publiques, ateliers participatifs, marches exploratoires) et la lecture des différentes avis exprimés dans les registres et formulaires mis en ligne font ressortir un réel intérêt de la population nîmoise pour ce projet d'aménagement de parc urbain sur le site des anciennes pépinières Pichon.

Le scénario d'aménagement étudié par le groupement ALEP et présenté par la Ville a servi de base de travail aux participants qui ont adhéré à l'esprit global des aménagements proposés.

Toutefois certains points d'ajustement, demandes d'approfondissements et de modifications ont été formulés et la Collectivité s'engage à les réexaminer lors de la poursuite des études du projet dans la perspective de l'organisation de la future consultation de maîtrise d'œuvre paysagère.

La Collectivité s'engage notamment à apporter la plus grande vigilance aux interrogations exprimées quant aux solutions de franchissement du Bd Allende à rechercher, essentielles à la réussite de fonctionnement du futur parc urbain qui doit être traité dans sa globalité.

Les préoccupations de fermeture du futur parc urbain ou de son accessibilité permanente devront être également requestionnées avec attention en vue de garantir la sécurité des futurs utilisateurs de cet équipement, et celle de ses riverains.

La Ville confirme par contre l'intérêt de prévoir l'installation d'un petit équipement hôtelier de type hôtel de charme en requalifiant l'ancien mas Maurice Pichon, et de lui associer un équipement de restauration / salon de thé pour renforcer l'attractivité du parc et répondre aux attentes de ses futurs utilisateurs.

Enfin, la Collectivité prend acte de la forte opposition exprimée par l'ensemble des participants au projet de construction d'un ensemble immobilier de 65 logements collectifs (volumétrie R+2) / Répartition proposée en plusieurs unités d'habitation)

OBJET : Projet de création d'un parc urbain public sur le site des anciennes pépinières Pichon - Approbation du bilan de la concertation préalable

dans l'emprise nord du parc urbain, en bordure de la rue Quatrefages, dans le but d'achever la composition urbaine le long de cette voie.

Consciente des inquiétudes exprimées par les habitants quant à l'impact de cette urbanisation résiduelle sur l'identité paysagère future du parc urbain et sa fonctionnalité, la Ville prend la décision, au stade de ces études préliminaires, de renoncer à la faisabilité de cette composante bâtie pourtant compatible avec les dispositions du PPRI, et destinée à répondre aux objectifs du PLH communautaire.

Il est à rappeler également que la Ville doit déposer début 2019 un dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) en vue de pouvoir acquérir par voie d'expropriation les emprises foncières nécessaires au projet du parc.

Conformément aux obligations réglementaires, ce bilan de concertation préalable approuvé sera nécessaire pour le dépôt en Préfecture du dossier de demande de DUP susvisé.

Ce bilan de la concertation préalable ne doit en aucun cas marquer la fin du dialogue entre la Ville et les citoyens.

En effet, si les grandes lignes du projet sont appréhendées à cette date, les contributions des habitants pourront se poursuivre, notamment via l'adresse électronique concertationcouleeverte@ville-nimes.fr jusqu'à l'échéance du lancement de la future consultation de maîtrise d'œuvre prévue courant 2019 à propos des aménagements intérieurs du parc, et de certains éléments programmatiques d'équipements publics.

2. ASPECTS JURIDIQUES

- La procédure de concertation est encadrée par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, et se justifie par la nature et l'importance des futurs travaux d'aménagement du parc urbain qui feront l'objet d'un dossier de permis d'aménager.

Le bilan de la concertation préalable établi fera l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités prévues à l'article L.123-19 du Code de l'Environnement.

- La réalisation du projet d'aménagement du parc devant nécessiter également une mise en compatibilité du PLU, la présente concertation préalable a été organisée de façon unique pour ces deux objets, conformément aux dispositions prévues par l'article L.103-5 du Code de l'Urbanisme.

OBJET : **Projet de création d'un parc urbain public sur le site des anciennes pépinières Pichon - Approbation du bilan de la concertation préalable**

3. ASPECTS FINANCIERS

Les dépenses engagées dans le cadre de cette démarche de concertation préalable (insertion d'articles de presse, constitution de panneaux d'information, réalisation de documents de communication, désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en concertation...) ont été financées sur l'exercice budgétaire 2018.

Après l'avis des Commissions,

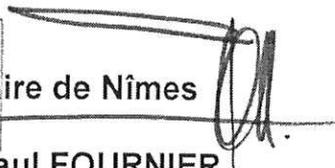
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'approuver le bilan de la concertation préalable organisée sur le projet du parc urbain (site des anciennes pépinières Pichon) et ses conclusions, ainsi que le document s'y rapportant.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les procédures réglementaires et les marchés publics nécessaires à la poursuite des études du projet du parc urbain et à sa réalisation et à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : Les conséquences financières de cette délibération sont traduites dans les documents budgétaires de référence.

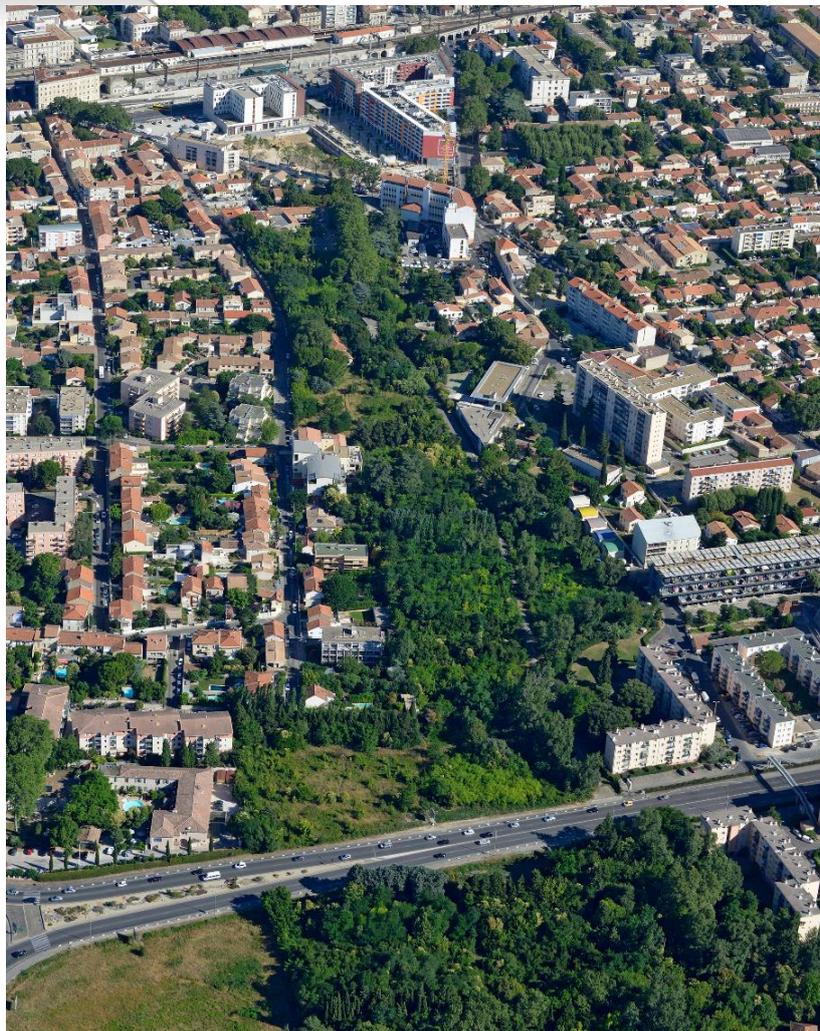

Le Maire de Nîmes

Jean-Paul FOURNIER
CONSEIL MUNICIPAL



Ville de Nîmes

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC URBAIN SUR LE SITE DES ANCIENNES PÉPINIÈRES PICHON

Du 4 juin au 5 novembre 2018



Sommaire

Avant-propos	2
1. Les objectifs et modalités de la concertation	3
1.1. Le contexte et les objectifs initiaux du projet d'aménagement	3
1.2. Les modalités de la concertation	4
2. Le déroulement de la concertation	4
2.1. Présentation du dispositif développé	4
2.1.1. La participation par voie numérique.....	5
2.1.2. Les rencontres publiques.....	5
2.1.3. Les rencontres avec les conseils de quartier	6
2.1.4. Le registre papier	7
2.2. La méthode de mobilisation	7
2.2.1. La réunion publique de présentation.....	7
2.2.2. Les ateliers participatifs du mois d'octobre	7
3. Les contributions issues de la concertation.....	8
3.1. La participation écrite	8
3.2. Les ateliers participatifs	9
3.3. La marche exploratoire	12
4. Conclusion sur le processus de concertation	12
4.1. Un regard global positif sous réserve de modification	12
4.2. Une démarche appréciée	14
5. Les évolutions du projet suite aux contributions issues de la concertation.....	15

Avant-propos

Dans le cadre de l'aménagement d'un parc urbain paysager sur le site des anciennes pépinières Pichon, une étape de concertation entre la Ville de Nîmes et le public a été organisée.

Le projet d'aménagement du parc urbain paysager sur le site des anciennes pépinières Pichon porte sur le requalification d'un terrain de 14,5 hectares en friche situé en centre-ville, entre le Triangle de la Gare et l'autoroute A9. Ce parc urbain s'inscrit dans le projet de Diagonale Verte qui constitue l'un des trois axes directeurs de la Trame verte et bleue inscrite par la Ville dans le cadre de la récente révision de son plan local d'urbanisme (PLU) et traduite dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) thématique « Nature en ville ».

Une concertation est une phase de rencontre et de discussion entre d'une part le porteur du projet d'aménagement, en l'occurrence la Ville de Nîmes, et d'autre part le public, citoyens, associations et instances représentatives (conseils et comités de quartier), dans le but de construire un projet d'aménagement de façon commune en prenant en compte au mieux les intérêts de chacune des parties prenantes. La concertation préalable à un projet d'aménagement est définie par le Code de l'urbanisme. Elle est organisée à l'initiative de la Ville de Nîmes, porteur du projet.

La présente concertation a été ouverte par la délibération du Conseil municipal du 7 avril 2018. La Ville a souhaité en premier lieu élaborer un scénario préférentiel d'aménagement. Elle a ainsi confié l'élaboration de ce scénario à la société ALEP composée d'architectes paysagistes notamment et ce dernier a été dévoilé au début du mois de juin 2018. N'étant en aucun cas définitif, il a servi de support aux discussions durant toute la période de concertation.

Scénario général d'aménagement



Le présent bilan a pour effet de clôturer cette étape de concertation et présente de manière synthétique le contexte de la concertation, une description des modalités d'organisation de celle-ci, les principales questions des participants ainsi que les évolutions du projet d'aménagement nées à la suite de cette concertation.

La fin de cette étape de concertation et ce présent bilan ne signifient pas la fin du dialogue entre les services de la Ville et les citoyens. Ce bilan est exigé dans le cadre de la demande de Déclaration d'utilité publique (DUP) qui permettra à la Ville de Nîmes d'acquérir les parcelles nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement. Le dialogue entre la Ville et le public se poursuivra durant l'année 2019.

1. Les objectifs et modalités de la concertation

La concertation préalable à un projet d'aménagement est définie par l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme. Elle est obligatoire lorsqu'un permis d'aménager est nécessaire. Elle porte donc à la fois sur ce permis d'aménager et, conformément à l'article L. 103-5 du Code de l'urbanisme, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, nécessaire pour la réalisation du projet. La présente concertation est ouverte par délibération du Conseil municipal et se clôture par un bilan approuvé également par délibération du Conseil municipal.

La délibération de lancement de la concertation doit préciser les objectifs et les grandes lignes de l'aménagement projeté ainsi que les modalités de la concertation.

1.1. Le contexte et les objectifs initiaux du projet d'aménagement

Les objectifs d'aménagement définis par la délibération n° 2018-02-045 du 7 avril 2018 et soumis à la concertation du public sont les suivants :

- Qualifier et valoriser cette séquence structurante de la « Diagonale verte », continuité paysagère et corridor écologique au fil de l'eau entre les garrigues nord, les espaces urbains du cœur de la Ville et la plaine agricole au Sud.
- Structurer cette enclave de nature préservée de grande qualité, en l'aménageant en parc urbain paysager, espace public ouvert à tous propice à la découverte du milieu naturel, à la pratique du sport, aux activités d'agrément et de loisirs.
- Révéler le passé horticole du site en s'appuyant sur son armature paysagère, son patrimoine bâti (anciens bâtiments agricoles présentant des potentiels de reconversion), et sur le cours d'eau du Vistre Fontaine affirmé comme axe majeur de composition du parc et tracé fédérateur.
- Renforcer l'armature urbaine du quartier. Le projet du parc permet de réintroduire le site des anciennes pépinières au centre de son territoire en favorisant les échanges et les connexions avec les secteurs urbains limitrophes, et en rétablissant des transversalités Est/Ouest (réalisation de cheminements piétons). Une partie de la frange ouest du site au nord du boulevard Allende se situant en zone constructible soumise à prescriptions du PPRI, son urbanisation résiduelle est retenue afin de finir de constituer une façade urbaine de long de la rue Quatrefages.

Les attentes de la Ville de Nîmes au titre de la concertation peuvent se résumer en deux objets principaux :

- Informer le public sur les grandes lignes d'aménagement retenues permettant la création d'un parc urbain soucieux de la valorisation et de l'ouverture au public du patrimoine végétal existant,
- Faire participer les Nîmois et susciter un échange sur les orientations et objectifs d'usage du projet de parc afin de coconstruire un projet de qualité.

1.2. Les modalités de la concertation

Le Code de l'urbanisme ne définit pas la forme que doit prendre la concertation préalable à un projet d'aménagement. Ainsi, si celle-ci est obligatoire, elle est assez peu réglementée. La seule chose imposée est que la concertation se tienne durant toute la durée de l'élaboration du projet.

C'est donc à la délibération elle-même de définir ces modalités, qui constituent un socle minimal qui doit être respecté.

La délibération du 7 avril 2018 a défini les modalités de la concertation comme suit :

- Information sur l'avancée des études du projet par voie d'articles de presse, de la revue d'information municipale, par l'utilisation de supports de communication (Site internet de la Ville, lieux publics d'exposition).
- Organisation de rencontres spécifiques avec les habitants, les associations et les acteurs publics ou privés intéressés par le projet, en particulier dans le cadre de la tenue de réunions publiques.
- Mise en place d'un accueil spécifique à la Direction de l'Urbanisme de la Ville où sera consultable un dossier d'information sur les objectifs poursuivis pour ce projet de parc urbain public, complété par la mise à disposition d'un registre permettant de recueillir les observations, avis et suggestions.
- Mise en place d'une adresse électronique sur le site de la Ville permettant de recueillir observations et propositions.

2. Le déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée selon les modalités définies par la Ville. La publicité de cette concertation s'est effectuée par voie de presse, dans le bulletin municipal du mois de juin et les journaux locaux. Le lancement de cette concertation a également été annoncé sur la page internet du projet.

2.1. Présentation du dispositif développé

L'information et la participation du public durant cette étape de concertation ont été assurées par l'existence d'une page internet sur le site de la Ville et par la tenue de nombreuses rencontres avec les habitants nîmois.

2.1.1. La participation par voie numérique

L'information à propos du projet d'aménagement a été essentiellement communiquée via une page internet créée sur le site de la Ville. Elle s'accompagnait d'un registre dématérialisé et d'une adresse électronique permettant le recensement et la prise en compte des avis exprimés.

2.1.1.1. La page internet

Une page internet a été créée spécifiquement pour le projet sur le site de la Ville à l'adresse suivante :

<http://www.nimes.fr/index.php?id=3929>.

Cette page internet ouverte le 4 juin 2018 assure un suivi en temps réel de l'avancement du projet. C'est sur cette page internet que se trouvent le document du scénario soumis à la concertation, les informations diverses sur le projet, les comptes-rendus des réunions publiques et ateliers organisés ou encore le formulaire de participation dématérialisé et l'adresse électronique du projet.

Cette page internet restera accessible jusqu'à la réalisation définitive du projet.

2.1.1.2. Le formulaire de participation dématérialisé et l'adresse électronique

Un formulaire de participation pour la concertation était accessible à cette adresse :

<http://www.nimes.fr/index.php?id=3932>.

Ce formulaire était actif du 4 juin 2018, date de la mise en ligne de la page internet, jusqu'au 5 novembre 2018, après que les diverses rencontres avec le public ont été organisées.

L'adresse électronique a la même utilité que le formulaire ci-dessus :

concertationcouleeverte@ville-nimes.fr.

Cette adresse restera active et permettra la continuité du dialogue entre la Ville et le public au-delà de la clôture de la présente étape de concertation.

2.1.2. Les rencontres publiques

Diverses rencontres avec le public ont eu lieu afin de l'informer au mieux et d'échanger des idées. Il y a eu une réunion de présentation au mois de juin et des ateliers participatifs au mois d'octobre.

2.1.2.1. La réunion de présentation du mois de juin

La réunion de présentation s'est tenue le 25 juin 2018 au Centre Pierre Gamel. Environ 120 personnes étaient présentes. La société ALEP a présenté les grandes lignes du projet qui étaient soumises à concertation. Le compte-rendu détaillé de cette réunion est annexé au présent bilan.

A cette occasion, des panneaux d'informations retraçant l'historique des pépinières, l'état des lieux du site ainsi que le scénario soumis à concertation ont été dévoilés. Ces panneaux ont également été présentés au Salon de l'immobilier qui s'est tenu les 12, 13 et 14 octobre.

2.1.2.2. Les ateliers participatifs du mois d'octobre

La Ville, accompagnée de la société Lisode, société spécialisée en ingénierie de la concertation, a organisé trois ateliers participatifs durant le mois d'octobre, chacun portant sur des thèmes différents. Le but de ces ateliers de coconstruction était d'obtenir un consensus sur les options à retenir et de matérialiser des propositions d'aménagement concrètes.

Le premier atelier s'est déroulé le 3 octobre. Il a rassemblé 16 personnes et portait sur le thème « Diagnostic des enjeux du site actuel ». Il s'agissait ici notamment de distinguer les atouts et les faiblesses du site afin de déterminer les grands enjeux du projet d'aménagement.

Le deuxième atelier s'est déroulé le 10 octobre. Il a rassemblé 22 participants et portait sur le thème « Objectifs d'usage du futur parc ». Il s'agissait ici de traduire les enjeux en objectifs et de comparer les propositions des participants avec celles de la société ALEP qui a élaboré le scénario soumis à la concertation.

Le troisième atelier s'est déroulé le 17 octobre. Il a rassemblé 13 participants et portait sur le thème « Recommandations/orientations d'aménagement ». Il s'agissait ici d'émettre des recommandations sur ce qu'il faudrait conforter et modifier.

Une réunion de présentation du travail issu de ces ateliers participatifs a ensuite eu lieu le 24 octobre et a rassemblé 80 personnes, citoyens et également élus. Les apports tirés de ces ateliers sont détaillés en fin de ce bilan.

2.1.2.3. La marche exploratoire

Cette rencontre n'était pas prévue par la délibération de lancement de la concertation mais la Ville a souhaité donner la parole à un groupe de femmes habitant le secteur de la route d'Arles. Cette marche exploratoire a eu lieu le vendredi 12 octobre à 10h30 avec 12 participantes.

2.1.3. Les rencontres avec les conseils de quartier

Le projet d'aménagement a été présenté aux conseils de quartier.

Conseils de Quartier	Réunions plénières	Lieux
GARRIGUES OUEST	Mardi 11 septembre 2018 à 18h00	Salle de l'Eau Bouillie
GARRIGUES NORD	Mardi 25 septembre 2018 à 18h00	Salle de la Planette
COURBESSAC - MAS DE MINGUE	Mercredi 19 septembre 2018 à 18h00	Mairie annexe de Courbessac
GREZAN - CHEMIN BAS D'AVIGNON	Mardi 18 septembre 2018 à 18h00	Salle Séguier
NIMES OUEST - SAINT CESAIRE	Lundi 10 septembre 2018 à 18h00	Espace Léon Vergnole
NIMES CENTRE	Jeudi 27 septembre 2018 à 18h00	Salle n°2 Centre Pablo Neruda
COSTIERES	Jeudi 20 septembre 2018 à 18h00	Centre Pierre Gamel

2.1.4. Le registre papier

Un registre de participation au format papier était laissé à disposition des citoyens à l'accueil de la Direction Urbanisme, au 152 avenue Rombert Bompard, 30 000 Nîmes.

Celui-ci a été clôturé en même temps que le registre numérique, le 5 novembre 2018. Il n'a recueilli qu'un seul avis.

2.2. La méthode de mobilisation

La méthode de mobilisation a été différente selon que le but de la rencontre avec le public était d'informer le plus grand nombre ou bien de travailler des thèmes précis dans une démarche constructive.

2.2.1. La réunion publique de présentation

La réunion publique de présentation du projet s'est tenue le lundi 25 juin 2018 au Centre Pierre Gamel à Nîmes. Elle a mobilisé environ 120 personnes, citoyens ou encore représentants d'instances représentatives.

La publicité de cette réunion avait été effectuée par voie de presse ainsi que sur la page internet dédiée au projet sur le site de la Ville. Le but de cette réunion était de faire connaître au plus grand nombre de citoyens la volonté de la Ville et le scénario soumis à la concertation. Tous les Nîmois étaient ainsi invités.

La présence de ce grand nombre de personnes a été un succès et a révélé l'intérêt que portait la population locale à ce projet. Cette réunion a permis la formalisation d'avis par voie électronique.

2.2.2. Les ateliers participatifs du mois d'octobre

Un atelier participatif s'inscrit dans une démarche plus constructive qu'une réunion d'information. L'idée est de créer un véritable dialogue entre la Ville et les citoyens afin de définir des orientations d'aménagement précises.

Ces ateliers étant un espace de parole libre destiné à permettre à chaque participant de s'exprimer dans un climat courtois et constructif, il était nécessaire d'encadrer cette participation et de désigner un nombre restreint de participants.

Un panel de 30 personnes a ainsi été constitué selon trois collèges de 10 personnes, à savoir le collège des citoyens, le collège des instances participatives (conseils de quartier, comités de quartier) et le collège des associations. Le but de cette sélection était d'obtenir un panel diversifié pour permettre d'aborder et de travailler des questions multiples en lien avec le projet de parc selon des points de vue différents.

La réunion de restitution du travail du groupe ayant participé aux ateliers participatifs suivait une logique d'information et était ouverte, comme la réunion de présentation du projet, à tous

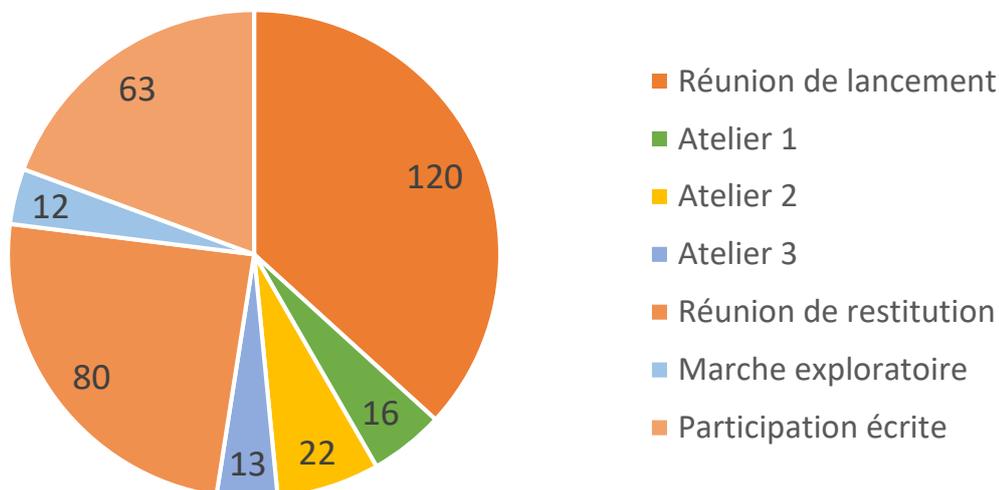
les Nîmois. 80 personnes étaient présentes ce qui témoigne à nouveau un intérêt de la population pour ce projet et pour cette démarche.



3. Les contributions issues de la concertation

Près de 300 personnes se sont mobilisées tout au long de la période de concertation s'étendant du 4 juin au 5 novembre 2018. Les deux réunions d'information ont rassemblé respectivement **120 et 80 personnes**. Les ateliers participatifs ont rassemblé une **trentaine de personnes**. La participation par voie numérique et papier a rassemblé au total **63 contributions**.

Nombre total de participants



3.1. La participation écrite

Les contributions écrites ont permis de mettre en évidence les points positifs et les points négatifs du scénario proposé par ALEP et soumis à concertation. Il y a eu 63 avis exprimés par voie écrite, dont 45 via le registre dématérialisé et 15 via l'adresse électronique.

La plupart des participants sont des habitants de Nîmes. Quelques institutions ont également été représentées :

- Le Comité de quartier des Marronniers
- Le Collectif pour la sauvegarde de la Diagonale Verte
- Le Collectif des habitants de la rue Parmentier
- Le Conseil citoyen Nîmes Centre
- La commission d'urbanisme du Comité de quartier Beausoleil
- L'Union des pêcheurs de Nîmes Métropole

Il ressort de la participation écrite plusieurs idées générales.

Les points positifs :

- Le parc est un beau projet de façon globale
- Patrimoine végétal à préserver et à mettre en valeur
- Volonté de voir des équipements sportifs et de loisirs

Les points négatifs :

- Forte opposition des participants au projet de constructions (26 personnes expressément contre)
- La traversée du boulevard Allende telle qu'étudiée n'est pas sécuritaire

Les suggestions :

- Prolongement des voies vertes et pistes cyclables, liaison avec les autres parcours
- Création de jardins partagés
- Organisation d'évènements culturels (expositions, manifestations, art)
- Création de points d'eau
- Solutions écologiques de gestion du parc

3.2. Les ateliers participatifs

Les trois ateliers participatifs se sont conclus par l'élaboration de recommandations par le panel¹.

Ce qu'il faut conforter :

- Garder et prolonger l'approche qu'a eu la société ALEP de partir de l'existant et de l'exploiter, notamment sur le principe de mettre en scène le végétal, ainsi que d'exploiter le bâti présent sur le site.
- La société ALEP a prévu de préserver la biodiversité notamment avec des espaces non-accessibles. Cette approche est à conforter et même à prolonger selon le panel qui insiste sur l'importance de conserver le végétal dans son état sauvage actuel, prairie incluse, notamment en créant des zones refuges. Le groupe ajoute qu'il faudrait d'ailleurs penser cette biodiversité comme vertueuse : les chauves-souris pourraient jouer le rôle d'anti-moustique, les chouettes éviter la prolifération des rongeurs etc...
- Comme l'a prévu la société ALEP, le groupe est favorable à l'installation d'agrès sportifs variés. Ces infrastructures pourraient être le support d'activités pédagogiques avec les

¹ Annexe 1 : Synthèse des ateliers participatifs.

jeunes des quartiers prioritaires alentours, source de bien-être pour tous et favoriser la convivialité (notamment la pétanque). Une attention particulière devra être portée à l'harmonisation paysagère de ces structures avec l'ambiance nature du site (ex : parcours fitness en bois...). L'approche écologique doit être globale et sous tendre tout le projet (aménagements paysagers, infrastructures douces et naturelles, jeux, restauration, ...).

- Comme proposé par la société ALEP, le groupe insiste sur l'importance d'un parc qui est une colonne vertébrale nord-sud, traversant et connectant les quartiers sud au centre-ville, et d'est en ouest.

Ce qu'il faudrait modifier :

- La société ALEP a proposé de créer une entrée nord de parc animée. Le groupe a émis une réserve et suggère de limiter la minéralisation de cette entrée pour garder l'effet « poumon vert » dans cette partie agglomérée de la ville, avec un espace brut plutôt qu'un aménagement trop urbain. L'argument est notamment le besoin des habitants des quartiers d'habitat limitrophes de respirer cette végétation.
- Dans le scénario actuel, les traversées d'est en ouest sont pensées, ce que le panel reconnaît comme étant important et à conserver. Une modification est suggérée cependant : il faudrait décaler une traversée pour qu'elle se fasse au niveau de la rue d'Oran. Cela permettrait de déboucher sur une rue plus accessible et donnerait une entrée privilégiée aux résidents de la future maison de retraite (sur l'ancien site du collège Bigot).
- La destination du bâti existant : le groupe n'est pas favorable à l'installation d'un hôtel, comme proposé par la société ALEP, qui aurait tendance à accueillir plutôt une élite et à privatiser le parc.
- La société ALEP a étudié la possibilité de construire des logements en bordure de la rue Quatrefoies. Le groupe est contre cette idée, de manière unanime, pour plusieurs raisons : l'installation d'habitations serait contradictoire avec l'esprit ouvert, partagé et commun d'un parc public et aurait un impact négatif en termes d'emprise puisqu'à ce niveau le parc serait amputé de la moitié de sa largeur. Ces logements fonctionneraient comme une barrière paysagère pour les riverains et risqueraient, selon certains participants, d'aggraver le risque inondation.
- Dans la proposition de la société ALEP, on observe l'implantation d'un restaurant dans les serres existantes au nord. Cette proposition ne fait pas l'unanimité, mais le groupe suggère plutôt une petite restauration (type kiosque/ginguette), bio et locale, et pourquoi pas vectrice d'insertion. Certains participants proposent une offre diversifiée : restaurant, snack, pique-nique, pour que chaque population y trouve son compte.

Ce qui est à ajouter :

- La société ALEP dans sa proposition magnifie la nature. Le groupe reconnaît l'importance de cette approche. Pour aller plus loin, il faudrait que cette nature magnifiée soit aussi source d'apprentissage et de sensibilisation à travers par exemple des sentiers pédagogiques autour du végétal qui se croiseraient et feraient tout le tour du parc (panneaux ludiques, interactifs). Un sentier pourrait porter sur le végétal et un autre sur le thème de l'eau. Ces sentiers seraient ponctués par les constructions des anciens mas agricoles, des sas/arches entre les différentes portions et ambiances, un

jardin botanique à découvrir, un arboretum, une pièce d'eau (marre, fontaine, zone humide...). Un tel sentier permettrait de rendre la promenade pédagogique et ludique et surtout d'avoir les savoirs en extérieur.

- Dans le même esprit, le groupe insiste sur l'importance d'installer des jardins solidaires et des ruchers, encore dans une volonté de pédagogie et de convivialité autour de la nature. Une observation est faite que les jardins partagés également proposés ne sont viables que s'ils fonctionnent en proximité avec des riverains (habitants, écoles). De tels espaces sont souvent fermés la nuit et sont des lieux de calme, ce qui va dans le sens d'une tranquillité la nuit pour les riverains.
- Le groupe suggère de dédier des espaces à de l'art et à une vie culturelle, toujours en harmonie avec la nature. L'accueil d'œuvres de *land art* ferait ce lien entre art et nature, et pourrait permettre d'accueillir des manifestations artistiques.
- Enfin, le groupe insiste sur l'importance d'envisager ce parc sous l'angle de l'accessibilité universelle, pour que les personnes à mobilité réduite puissent profiter autant du parc que les usagers (sans créer des espaces dédiés pour compenser l'inaccessibilité d'autres) : parkings, entrée de parc, jeux pour enfants, promenades...

Ce qu'il reste à régler :

- La fermeture et/ou l'ouverture du parc est une question reconnue par le groupe comme étant complexe. Il n'y a pas de solution facile ni unanime à cette problématique. Ce que le groupe suggère néanmoins est d'envisager une surveillance accrue dans les deux cas, autant pour une préoccupation de préservation de la nature que pour une question de sécurité (favoriser l'installation de la vidéosurveillance, des éclairages par exemple).
- La destination des serres au Nord : la société ALEP propose d'en faire une terrasse de restaurant. Certaines personnes du groupe émettent des réserves quant à l'intérêt de conserver ces serres au vu de l'état de leurs structures. Une partie du groupe n'est pas favorable à y voir l'implantation d'un restaurant.
- La traversée du boulevard Allende telle que proposée par la société ALEP est intéressante et esthétique sur plan, mais le groupe doute que cette proposition puisse être viable en réalité, notamment en raison du trafic automobile relevé. D'autant que la proposition de la société ALEP semble prendre une large emprise sur le parc. D'autres solutions sont à étudier, notamment des passages supérieurs réservés aux modes actifs. De même pour traverser la future voie sud, on pourrait imaginer l'aménagement d'un pont du Vistre.
- La création et l'emplacement du futur marché (non-proposé par la société ALEP) ne fait pas l'unanimité. Certaines personnes ont suggéré d'en tenir un sur l'esplanade de l'entrée, ou autour de l'équipement public central (grand mas), mais une vigilance est à noter : ne pas artificialiser ou bétonner pour un marché, s'il devait y en avoir un, il ne doit pas être préjudiciable à l'esprit nature du parc.

3.3. La marche exploratoire

La marche exploratoire du vendredi 12 octobre 2018 en compagnie des 12 habitantes du quartier de la route d'Arles a permis de matérialiser des propositions.

Propositions :

- Préserver le côté naturel de la zone
- Gérer écologiquement cet espace
- Conserver les essences et végétaux
- Favoriser les modes de déplacements doux
- Créer un lieu fédérateur avec des activités intergénérationnelles
- Aménager des espaces verts sportifs et ludiques
- Créer un jardin partagé

La seule réticence soulevée lors de cette marche exploratoire concerne la construction des logements prévue rue Quatrefages. Cela réduirait la zone verte et ne correspondrait pas à l'esprit du parc.

4. Conclusion sur le processus de concertation

La concertation a permis une meilleure compréhension du projet par les habitants qui sont devenus en quelques temps de réels acteurs de l'aménagement. Elle a aussi permis de dévoiler que les Nîmois semblent apprécier cette démarche participative.

4.1. Un regard global positif sous réserve de modification

À la suite des différentes rencontres avec le public et à la lecture des avis sur les registres de participation, l'idée globale qui ressort est un intérêt évident de la population nîmoise pour ce projet d'aménagement d'un parc urbain sur le site des anciennes pépinières Pichon.

Le scénario présenté initialement par la Ville, réalisé par la société ALEP, a servi de base de travail aux participants et a pu faire l'objet de demandes d'approfondissements ou de modifications.

À la lecture croisée des apports de chacune des participations, lors des rencontres ou via les registres, il ressort plusieurs points majeurs détaillés ci-dessous.

Ce qu'il faut conforter :

Ces points ont été appréciés et encouragés par les participants.

Les participants sont satisfaits de l'initiative d'aménager un parc urbain sur le site des anciennes pépinières Pichon, qui constituent aujourd'hui une coupure entre les quartiers et un espace d'insécurité.

La très grande majorité des participants est bien consciente de la richesse du patrimoine végétal présent sur ce site et souhaite une conservation et une mise en valeur de ce patrimoine, conformément au scénario préférentiel soumis à concertation. L'approche de la société ALEP de se servir du patrimoine végétal et du bâti existant est bien acceptée.

La possibilité de créer des zones refuges et non-accessibles afin de protéger la biodiversité est acceptée par les participants et encouragée.

L'installation d'agrès sportifs et d'équipements de loisirs est demandée par les participants.

Nécessité de créer des liaisons nord-sud et est-ouest et de créer un parc connectant et fédérateur.

Ce qu'il faudrait modifier :

Ces points ont été majoritairement rejetés par les participants.

Les constructions projetées rue Quatrefoies sont rejetées de façon quasi unanime par les participants rencontrés lors des ateliers ou de la marche exploratoire mais également par ceux ayant exprimé leur avis sur les registres de participation.

Sont en cause notamment l'aggravation du risque inondation, la contradiction avec l'esprit d'un parc ouvert et commun, et la diminution à cet endroit de la moitié de l'emprise du parc dans sa largeur.

Le concept d'hôtel-restaurant proposé au niveau de l'entrée nord semble ne pas convenir aux participants qui craignent une privatisation du parc. En revanche, une guinguette proposant une petite restauration semble mieux acceptée.

Les suggestions issues de la concertation :

Ces suggestions sont celles qui reviennent régulièrement parmi les avis. Il ne s'agit pas de noter toutes les suggestions rencontrées durant la phase de concertation.

Utiliser ce patrimoine végétal comme source d'apprentissage et de sensibilisation (sentiers pédagogiques, panneaux ludiques...).

Les participants souhaitent majoritairement l'installation de jardins partagés.

La présence de voies vertes notamment cyclables tout au long du parc est fortement demandée par les participants avec un souhait d'y accéder sur une plage horaire la plus large possible.

Imaginer ce parc comme un espace de vie culturelle et artistique, en accueillant expositions ou manifestations, et comme un espace de rencontre, d'échange intergénérationnel.

Volonté de gérer cet espace de façon écologique (installation de ruchers, utilisation de la biodiversité présente pour lutter contre les nuisibles et les moustiques...). Porter une attention particulière à la gestion de la ressource en eau.

Volonté de voir un point d'eau aménagé à l'intérieur du parc.

Volonté de voir ce parc sous l'angle de l'accessibilité universelle afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter de ce parc dans son intégralité.

Les questions restant à régler :

Ces questions sont celles n'ayant pas obtenu l'unanimité des participants durant la phase de concertation.

La question de la sécurité et de l'ouverture/fermeture du parc la nuit n'a pas été résolue : les avis sont partagés entre une accessibilité permanente et une fermeture la nuit.

La traversée du boulevard Allende ne semble pas satisfaisante. Il n'y a pas d'unanimité des participants sur la façon de franchir ce boulevard. Plusieurs idées ont été proposées, comme la création d'un passage supérieur piéton et cycle ou bien d'un passage inférieur.

La réutilisation des serres en verre sur la partie nord du parc ne fait pas l'unanimité. Le scénario prévoit une terrasse couverte mais certains participants souhaitent les voir disparaître ou pensent qu'elles ne seront pas réutilisables.

4.2. Une démarche appréciée

Par l'organisation de cette concertation préalable au projet d'aménagement du parc urbain, la Ville a essayé de se positionner dans une situation de transparence totale afin d'informer au mieux la population sur l'avancement du projet parce qu'elle considère qu'un projet ne sera accepté que si ses enjeux sont compris et qu'un véritable dialogue sur le fond des orientations retenues est possible. C'est pourquoi les comptes-rendus de toutes les réunions avec le public ont été mis en ligne sur la page internet du projet sur le site de la Ville.

La démarche a été bien perçue par les citoyens qui n'ont pas hésité à utiliser les moyens de communication mis en place par la Ville afin d'exprimer leurs idées. Les rencontres avec le public lors des réunions et des ateliers participatifs ainsi que la participation numérique révèlent un intérêt certain des habitants tant pour le projet que pour la démarche mise en place en termes de participation du public. La démarche de coconstruction dans laquelle la Ville a souhaité s'inscrire a permis un enrichissement du projet et une meilleure compréhension des attentes et des craintes des habitants envers celui-ci.

5. Les évolutions du projet suite aux contributions issues de la concertation

La phase de concertation étant désormais achevée, il est temps de faire le point sur les évolutions du projet qu'elle a entraînées.

Tout d'abord, **le projet de parc urbain a été accepté dans sa globalité par tous les participants**. Il y avait quand-même quelques réticences sur certains points en particulier. Le principal point de discordance entre le scénario présenté par la Ville et les participants concernait le programme de construction de la soixantaine de logements prévus au niveau de la rue Quatrefages. Compte tenu de l'opposition majoritairement constatée durant cette phase de concertation, **Monsieur le Maire ainsi que les élus du Conseil municipal ont souhaité abandonner ce programme de constructions**. La Ville confirme en revanche, malgré les remarques formulées, l'intérêt de prévoir l'installation d'un petit équipement hôtelier en requalifiant l'ancien mas de Maurice Pichon, et de lui associer un équipement de restauration/salon de thé pour renforcer l'attractivité du parc et répondre aux attentes de ses futurs utilisateurs.

Concernant les autres points soulevés durant la concertation, la Ville prendra en compte au mieux les revendications des participants. Il s'agira au minima de :

- Qualifier et préserver le patrimoine végétal existant sur le site ;
- Veiller au respect de la biodiversité ;
- Intégrer des équipements sportifs et de loisirs ainsi qu'un espace de jeux pour enfants ;
- Faire de ce parc un espace connecté et connectant, par l'aménagement de liaisons interquartiers nord/sud et est/ouest et de voies vertes ;
- Veiller à la sécurité du parc et des espaces alentours ;
- Sécuriser la traversée du boulevard Allende.

La présente concertation intervient bien en amont de la définition du scénario définitif d'aménagement. **Elle a permis de fixer les grandes lignes de l'aménagement** et c'est sur la base du scénario issu de la concertation que sera déposée auprès de la Préfecture la demande de Déclaration d'utilité publique au début de l'année 2019.

Le projet d'aménagement du parc se trouve à une étape clé de sa réalisation. Il faut désormais poursuivre la réflexion autour de ce projet, continuer les études pré-opérationnelles, tout en suivant une logique de concertation continue, par le biais de points d'informations intermédiaires et de nouvelles rencontres avec le public. La Ville est convaincue que ce projet doit se construire en commun avec les habitants, les associations et les instances représentatives, et la mobilisation des Nîmois durant cette présente étape de concertation montre que cette idée est partagée.

Synthèse des ateliers participatifs de concertation

—

Futur parc urbain
sur les anciennes
pépinières Pichon.



Ateliers organisés et animés par Lisode pour la Ville de Nîmes.

Table des matières

La concertation citoyenne autour du futur parc urbain	1
Les ateliers de concertation : pourquoi et avec qui ?	2
Les productions du groupe : diagnostic . orientations . recommandations	
Le diagnostic partagé Atelier 1 / 3 octobre	3
Objectifs d'aménagement Atelier 2 / 10 octobre	5
Les recommandations Atelier 3 / 17 octobre	10
La réunion publique : présentation du travail du groupe aux autres habitants et aux élus / 24 octobre	15
La suite de la concertation	17
Commentaires	19



La concertation citoyenne autour du futur parc urbain

L'aménagement des anciennes pépinières Pichon en parc urbain fait l'objet d'une réflexion municipale depuis 2016. La société d'architectes paysagistes Alep a été retenue pour proposer un scénario préférentiel, qui donne dans les grandes lignes, le dessin du futur parc. Ce rendu est une proposition que la Ville doit préciser, pour ensuite formuler une demande de Déclaration d'Utilité Publique.

Avant de faire cette demande à la fin de l'année 2018, la Ville de Nîmes a mis en œuvre une démarche de concertation :

après une réunion publique en juin 2018 et en complément de l'ouverture à tous les Nîmois d'un formulaire en ligne pour proposer des contributions, une série d'ateliers participatifs a été lancée pendant le mois d'octobre. Après que les élus ont pris connaissance du bilan de la concertation, ils prendront la décision du projet à soumettre à Déclaration d'Utilité Publique auprès de la préfecture. A ce moment, le projet sera défini dans ces grandes lignes, mais d'autres étapes viendront le préciser dans les années à venir : études complémentaires, participation du public, concours de paysagistes... On estime les premiers travaux en 2021 ou 2022

Les ateliers de concertation : POURQUOI ET AVEC QUI ?

L'objectif de ces ateliers est de recueillir des propositions citoyennes pour enrichir le projet de l'expertise d'usage des Nîmois, en allant dans le sens de l'intérêt général.

Cette concertation sert à **préparer la décision qui sera soumise à approbation en conseil municipal**, fin 2018. Les contributions seront intégrées au bilan de concertation, joint à la demande de DUP.

Pour que les participants à la concertation puissent formuler des recommandations, il a fallu leur **donner les moyens de cheminer la réflexion** jusqu'à ces propositions. Une participation ponctuelle était possible sur le site de la Ville, mais cette **participation plus longue, collaborative et évolutive** a pu donner un résultat plus riche.

Le parc urbain est un projet phare à l'échelle de la ville et au-delà. C'est pourquoi **le panel de participants était mixte**, pour y trouver une **diversité de regards**, de préoccupations et de postures. Les membres étaient pour un tiers des **habitants**, pour un tiers des membres d'**instances participatives** (comités de quartier et conseils citoyens) et pour un tiers des **représentants associatifs**.

26 personnes ont participé à une série de 3 ateliers, répartis sur le mois d'octobre. Il s'agissait pour ces participants de faire un diagnostic, imaginer un scénario idéal et formuler des recommandations pour le parc à venir. A l'issue de ces 3 ateliers, les panelistes ont ensuite présenté en réunion publique leurs propositions. A ce moment, les autres habitants ont pu réagir et faire des suggestions.

Les ateliers :

Le 3 octobre,
Faire un diagnostic partagé

Le 10 octobre,
Les grandes orientations pour le parc

Le 17 octobre,
Formulation collective de recommandations

Le 24 octobre,
Partage du travail en réunion publique

Le diagnostic partagé

Atelier 1

3 octobre

Les participants se sont répartis en trois groupes, autour de vues aériennes du site actuel. Chaque participant a pu proposer des atouts et des faiblesses du site. Une première mise en commun en sous-groupe a permis de produire une carte collective. Puis chaque groupe a présenté aux autres sa carte, ce qui a lancé une discussion. En confrontant les atouts et les faiblesses qui ont émergés, on peut retrouver des « grands enjeux » d'aménagement.



ATOUTS DU SITE	FAIBLESSES DU SITE	GRANDS ENJEUX D'AMÉNAGEMENT
	Foncier à acquérir (coût)	Plan de financement du futur parc
	Risque de tentation de construction immobilière	
	Superficie réduite par rapport au foncier disponible	RENDRE LE SITE ACCESSIBLE ET SÉCURISÉ, CONNECTÉ ET CONNECTEUR.
Espaces complémentaires autour	Barrière entre deux quartiers	
Belle superficie, transversale Nord-Sud	Peu accessible : parking saturé autour	
	Fermé au public	
	Lieu de squat	
Cheminements d'usage présents	Coupures par des routes (Bld Allende et Voie Sud)	GÉRER LA CIRCULATION DANS LE PARC MALGRÉ LES COUPURES
Proximité des écoles (potentiel pédagogique)	Manque de lieu de rencontre dans le quartier	FAIRE DE CE SITE UN LIEU DE RENCONTRES, DE MÉMOIRE, DE PÉDAGOGIE...
Proximités centre-ville et gare et quartier résidentiel		
Bâti déjà présent	Possibilité de construction et aménagement limitée (zone inondable)	
Patrimoine ancien précieux		
État sauvage/naturel	Fermé au public	PRÉSERVER ET VALORISER LA RICHESSE NATURELLE (BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE)



Propositions d'orientations objectifs d'aménagement

Atelier 2

10 octobre

Les participants se sont répartis en trois groupes pour travailler à partir des enjeux qui ont été dégagés à l'atelier précédent. Chaque table traitait d'un enjeu : les participants ont tous pu faire une proposition pour répondre à la thématique de travail qu'ils avaient choisie. Une première mise en commun en sous-groupe a permis une réflexion collective pour traduire l'enjeu en plusieurs objectifs.



Enjeu n°1 : Rendre le site accessible et sécurisé, connecté et connecteur.

Un parc à accessibilité universelle

- Ø Des trottoirs aux abords d'une largeur d'au moins 1,40m
- Ø Des cheminements balisés pour personnes à mobilité réduite
- Ø Des places de parking PMR aux différents accès du parc

Un parc accessible et favorable aux modes actifs

- Ø Prolonger les pistes cyclables du centre-ville à Georges Besse
- Ø Gérer la cohabitation piétons-cyclistes pour éviter les conflits d'usage.
- Ø Mettre en place un parking pour l'accès par le sud

Un parc sans coupure dangereuse

- Ø Pacifier le boulevard Allende (réduction de la vitesse, voie urbaine)
- Ø Investir dans la mise en place d'une allée cavalière

Un parc sécurisé

- Ø Fermer certaines parties du parc la nuit*
- Ø Mettre en place une surveillance

Un parc ouvert et traversant un espace public, en continuité avec les espaces verts du Sud

- Ø Mettre en place des traversées est-ouest (Oran/Maupas ; Nemausus/Raynal ; Oslo/Fabre)
- Ø Favoriser la traversée Nord-Sud
- Ø Ne pas fermer le parc*, qu'il fasse partie du paysage (sans clôture)
- Ø Ne pas privatiser le parc pour des logements
- Ø Connecter aux Bois des Noyers

*La fermeture du parc a été classée dans «ce qui reste à régler», voir page 14

Enjeu n°2 : Faire vivre le parc comme un lieu d'activités, de rencontres, de mémoire et de pédagogie.

Un lieu de rencontres et de détente

- Ø Terrain de pétanque
- Ø Un marché
- Ø De grandes étendues enherbées (rapport à la terre)
- Ø Des aires de pique-nique (pouvant accueillir des groupes, scolaires notamment)
- Ø Un kiosque/une guinguette (en cohérence avec Bois des Noyers)
- Ø Imaginer un large espace d'eau

Un lieu d'activités pour enfants

- Ø Des jeux pour enfants, plutôt dans la partie sud du parc
- Ø Penser ces jeux comme universels (accessibles PMR)
- Ø Des jeux sur le thème de l'eau

Un lieu de pédagogie

- Ø Mettre en place une maison de la Nature
- Ø Mettre en place des jardins solidaires
- Ø Travailler avec les scolaires

Un lieu d'activités sportives

- Ø Installer des agrès fitness
- Ø Un parcours de santé (en cohérence avec Bois des Noyers)

Un lieu de vie artistique et culturelle

- Ø S'inspirer du domaine d'Ô à Montpellier : manifestations populaires, musique, théâtre...
- Ø Installer des sculptures, festival des jardins...
- Ø Penser des installations pour accueillir des événements de grande ampleur (festivals internationaux...)



Enjeu n°3 : préserver et valoriser la richesse naturelle

Un parc qui protège la nature/Priorité à la nature

- 0 Mettre en place des zones refuges, zones non-piétinées, non-accessible au public (préservation biodiversité)

Un lieu ambiance nature

- 0 Valoriser le bâti, notamment conserver les serres pour leur usage premier
- 0 Créer des espaces dédiés avec différentes atmosphères
- 0 Augmenter les espèces végétales (arboretum)

Un lieu de pédagogie à la nature

- 0 Mettre en place une maison de la Nature
- 0 Mettre en place des jardins solidaires (différents des jardins partagés)



Les recommandations :

Atelier 3

17 octobre

Bien qu'il ait été tentant pour les participants de formuler des recommandations dès le premier atelier, ce n'est venu que dans un troisième temps, après les deux temps d'analyse et de réflexion collective. Les participants, répartis en petits groupes, ont comparé les propositions d'aménagement qu'ils avaient formulées à l'atelier 2 avec les éléments du scénario préférentiel de la société ALEP. Plusieurs recommandations ont pu être formulées et argumentées.

On a pu voir que le projet dessiné par la société ALEP est partagé par le groupe, dans son esprit global. Plusieurs membres du panel ont souligné la qualité du travail des paysagistes.

Le groupe a formulé des recommandations pour **conforter** certains points de la proposition d'ALEP, pour recommander des **modifications** plus ou moins profondes du scénario. En outre, à ce niveau d'étude, les paysagistes d'ALEP ont donné de grandes orientations d'aménagement, mais le groupe a tenu à **préciser et ajouter** certains points. Enfin, des débats et des discussions montrent que **certains points restent à régler** et à étudier davantage, sans pour autant que le groupe n'y voie de solution claire et évidente.

Ce qu'il faut conforter :

- Garder et prolonger l'approche qu'a eue la société ALEP de partir de l'existant et de l'exploiter, notamment sur le principe de mettre en scène et scénariser le végétal, ainsi que d'exploiter le bâti présent sur le site.
- La société ALEP a prévu de préserver la biodiversité notamment avec des espaces non-accessibles. Cette approche est à conforter et même à prolonger selon le panel qui insiste sur l'importance de conserver le végétal dans son état sauvage actuel, prairie incluse, notamment en créant des zones refuges. Le groupe ajoute qu'il faudrait d'ailleurs penser cette biodiversité comme vertueuse : les chauves-souris pourraient jouer le rôle d'anti-moustique, les chouettes éviter la prolifération des rongeurs etc...
- Comme l'a prévu ALEP, le groupe est favorable à l'installation d'agrès sportifs variés. Ces infrastructures pourraient être le support d'activités pédagogiques avec les jeunes des quartiers prioritaires alentours, source de bien-être pour tous et favoriser la convivialité (notamment la pétanque). Une attention particulière devra être portée à l'harmonisation paysagère de ces structures avec l'ambiance nature du site (ex : parcours fitness en bois...). L'approche écologique doit être globale et sous tendre tout le projet (aménagement paysagers, infrastructures douces et naturelles, jeux, restauration, ...).
- Comme proposé par la société ALEP, le groupe insiste sur l'importance d'un parc qui est une colonne vertébrale Nord-Sud, traversant et connectant les quartiers sud au centre-ville, et d'est en ouest.

Ce qu'il faudrait modifier :

- La société Alep a proposé de créer une entrée Nord de parc animée. Le groupe a émis une réserve et suggère de **limiter l'aménagement de cette entrée pour garder l'effet « poumon vert » dans cette partie agglomérée de la ville**, avec un espace brut plutôt qu'un parc urbain. L'argument est notamment le besoin des habitants de cette zone urbanisée de respirer cette végétation.
- Dans le scénario actuel, **les traversées d'est en ouest** sont pensées, ce que le panel reconnaît comme étant important et à conserver. Une modification est suggérée cependant : il faudrait **décaler une traversée pour qu'elle se fasse au niveau de la rue d'Oran**. Cela permettrait de déboucher sur une rue plus accessible et donnerait une entrée privilégiée aux résidents de la future maison de retraite.
- La destination du bâti existant : **le groupe n'est pas favorable à l'installation d'un hôtel**, comme étudié par ALEP, la crainte étant qu'une partie du parc soit exclusivement dédiée à une population aisée.
- La société Alep a étudié la possibilité **de construire des logements en bordure de la rue des Quatrefages**. Le groupe est contre cette idée, de manière unanime, pour plusieurs raisons : l'installation d'habitations serait **contradictoire avec l'esprit ouvert, partagé et commun d'un parc public** et aurait un **impact négatif** en termes d'emprise puisqu'à ce niveau le parc deviendrait un couloir. Ces logements fonctionneraient comme une **barrière paysagère** pour les riverains et risqueraient, selon certains participants, d'aggraver le risque inondation.
- Dans la proposition de la société ALEP, on observe **l'implantation d'un restaurant** dans les serres existantes au nord. Cette proposition ne fait pas l'unanimité, mais le groupe suggère plutôt **une petite restauration** (type kiosque/ginguette), bio et locale, et pourquoi pas vectrice d'insertion. Certains participants proposent une **offre diversifiée** : restaurant – snack – pique-nique, pour que chaque population y trouve son compte.

Ce qui est à ajouter :

- La société ALEP, dans sa proposition, magnifie la nature. Le groupe reconnaît l'importance de cette approche. Pour aller plus loin, il faudrait que cette nature magnifiée soit aussi **source d'apprentissage et de sensibilisation** à travers par exemple des **sentiers pédagogiques** autour du végétal qui se croiseraient et feraient tout le tour du parc (panneaux ludiques, interactifs). Un sentier pourrait porter sur le végétal et un autre sur le thème de l'eau. Ces sentiers seraient ponctués par la maison Pichon, des sas/arches entre les différentes portions et ambiances, un jardin botanique à découvrir, un arboretum, une pièce d'eau (marre, fontaine, zone humide...). Un tel sentier permettrait de rendre la promenade pédagogique et ludique et surtout d'avoir les savoirs en extérieur.
- Dans le même esprit, le groupe insiste sur l'importance d'installer **des jardins solidaires et des ruchers**, encore dans une volonté de **pédagogie et de convivialité autour de la nature**. Une observation est faite que les jardins partagés ne sont viables que s'ils sont installés et animés près de lieux de vie (habitations, écoles...). De tels espaces sont souvent fermés la nuit et sont des lieux de calme, ce qui va dans le sens d'une tranquillité la nuit pour les riverains.
- Le groupe suggère de **dédier des espaces à de l'art et à une vie culturelle, toujours en harmonie avec la nature**. L'accueil d'œuvres de land art ferait ce lien entre art et nature, et pourrait permettre d'accueillir des manifestations artistiques.
- **Enfin, le groupe insiste sur l'importance d'envisager ce parc sous l'angle de l'accessibilité universelle**, pour que les personnes à mobilité réduite puissent profiter autant du parc que les usagers valides (sans créer des espaces dédiés pour compenser l'inaccessibilité d'autres) : parkings, entrée de parc, jeux pour enfants, promenades...

Ce qui reste à régler :

- La fermeture et/ou l'ouverture du parc est une question reconnue par le groupe comme étant complexe. Il n'y a pas de solution facile ni unanime à cette problématique. Ce que le groupe suggère néanmoins, est d'envisager une surveillance accrue dans les deux cas, autant pour une question de préservation de la nature que pour une question de sécurité (la vidéosurveillance, des éclairages par exemple).
- La destination des serres au Nord : la société ALEP propose d'en faire une terrasse de restaurant. Certaines personnes du groupe émettent des réserves quant à l'intérêt de conserver ces serres au vu de l'état de la structure. Une large partie du groupe n'est pas favorable à y voir l'implantation d'un restaurant.
- La traversée du boulevard Allende telle que proposée par la société Alep est intéressante et esthétique sur plan, mais le groupe doute que cette proposition puisse être viable en réalité, notamment en raison du trafic automobile. D'autant que la proposition d'ALEP semble prendre une large emprise sur le parc. D'autres solutions sont à étudier, notamment une passerelle piétonne (ex : la Grande Motte). De même pour traverser la future voie sud, on pourrait imaginer l'aménagement d'un Pont du Vistre.
- La création et l'emplacement du futur marché (non-proposé par ALEP) ne fait pas l'unanimité. Certaines personnes ont suggéré d'en tenir un sur l'esplanade, autour de l'équipement public central (grand mas), mais une vigilance est à noter : ne pas artificialiser ou bétonner pour un marché, s'il devait en avoir un, il ne doit pas être préjudiciable à l'esprit nature du parc.

La réunion publique :

*présentation du travail du groupe
aux autres habitants et aux élus*

24 octobre

Cette réunion publique avait pour objectif de présenter le travail de ce groupe aux élus et aux autres habitants pour les inviter à réagir et compléter.

Une centaine de personnes étaient présentes. Certains membres du groupe ont pu présenter le travail qu'ils avaient fourni. Nombre de participants de la réunion publique sont partis après la présentation, mais un temps de contributions, questions, réactions par les habitants s'est tenu avec une vingtaine de personnes, restées jusqu'au bout. Globalement, les habitants ont exprimé la confiance qu'ils avaient dans le groupe d'habitants, riverains et représentants associatifs et en leur travail. Quelques ajouts ont été formulés, notamment pour approfondir les recommandations du groupe.

Suggestions à propos de la dimension de pédagogie à la nature proposée par le panel :

- o Imaginer un **partenariat avec le musée d'Histoire Naturelle** aussi. Peut-être imaginer aussi un **lien avec le lycée agricole** et ouvrir le site à la **formation horticole** et/ou paysage.
- o Le panel a proposé de faire du parc un **outil de pédagogie** avec les écoles autour. Une participante suggère d'étendre cette approche à des écoles au-delà des abords immédiats du parc.

Suggestions à propos de la gestion des circulations dans le parc :

- o Prévoir des **points d'eau et des bancs** pour rendre la promenade agréable.
- o Dans le parc, faire une vraie **piste cyclable**, qui ferait une **belle entrée de ville** depuis le sud. Faire le lien avec l'eurovélo 8 et l'eurovélo 17 (ce qui implique une ouverture du parc, au moins des cheminements).
- o Quitte à remanier le périphérique (Allende), le surélever et **faire le passage du parc en dessous**, à niveau. Comment s'intègre le 2ème périphérique dans le projet (avenue du Languedoc) ?

La suite de *la concertation*



La Ville, qui est maître d'ouvrage du projet de parc urbain, dispose désormais du scénario proposé par la société Alep, des contributions postées sur le site internet de la Ville ainsi que du travail du groupe d'habitants, riverains et représentants associatifs. Le Conseil Municipal va pouvoir délibérer et statuer sur le projet de parc à soumettre à Déclaration d'Utilité Publique à la fin de l'année 2018.

L'année 2019 sera donc consacrée à la procédure d'utilité publique (notamment à l'enquête publique), et à l'acquisition foncière. Il sera opportun, à ce moment-là, de tenir une réunion publique ou de sortir un document de communication pour mettre en parallèle le projet déposé en DUP et le bilan de la concertation : **il s'agira d'expliquer les choix de la Ville et la prise en compte des éléments qui sont ressortis de la participation du public.**

Ensuite, des études complémentaires pourront se tenir pour passer un concours de paysagistes (pour imaginer plus en détails le parc). Ces étapes pourront faire l'objet d'autres processus de participation du public.

PARC URBAIN



2002

L'activité de la pépinière cesse

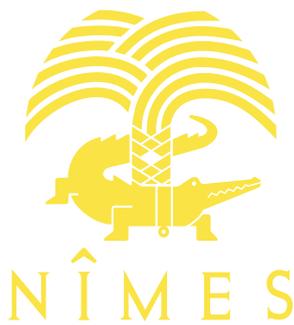
2016

La ville missionne les paysagistes de la société ALEP pour étudier et proposer des orientations pour le parc

2018

Parmi les propositions d'ALEP, choix d'un scénario préférentiel

Avril 2018, Ouverture de la concertation: Réunion publique Site de la ville Panel habitant, riverains, associations



2019

Fin 2018 : Bilan de concertation et Déclaration d'Utilité Publique

Etudes complémentaires, prolongement de la concertation, concours de paysagistes

lisode

2021

2022

Premier travaux



Commentaire sur *le processus* et la méthode

Les participants aux ateliers de concertation étaient a priori dans des préoccupations diverses, puisqu'ils sont riverains du site pour certains, et Nîmois habitant assez loin du parc pour d'autres. Certains sont étudiants, d'autres retraités. Une partie des membres sont représentants associatifs, avec une préoccupation bien précise en tête. La diversité de ce panel a permis d'aborder de multiples questions avec des regards croisés et d'avoir des discussions riches sur des sujets parfois laissés sans réponse : faut-il fermer le parc la nuit ou le laisser ouvert par exemple ?

Outre les productions du groupe, la méthode a permis de créer du lien social autour de ce projet de parc avec la rencontre d'acteurs du quartier, de la ville et au-delà. Certains participants sont venus au premier atelier avec une revendication bien précise, d'autres pour s'informer, et certains parce qu'ils étaient curieux de l'exercice de concertation. Malgré une mobilisation irrégulière des participants, le climat d'écoute mutuelle et la configuration en petits groupes a permis à chacun d'aller au-delà de sa première intention pour finalement coconstruire des recommandations citoyennes pour le futur parc. A chaque nouvel atelier, la réflexion a évolué et les avis individuels ont progressé pour aboutir à des propositions collectives.

REMERCIEMENT

La Ville de Nîmes remercie

les participants du groupe de réflexion, Nîmois, riverains et représentants associatifs, d'avoir consacré de leur temps personnel à la co-construction de ce projet.

Merci aussi à la centaine de personnes qui sont venues s'informer et compléter le travail du groupe lors de la réunion publique.

